

Please review our rental policy listed below. If at any time you have a problem with your rental space, or if you require further information, please call 658-2897.

Veillez lire notre politique de location ci-dessous. Si vous avez un problème avec les locaux que vous avez loués ou si vous désirez obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer en tout temps au 658-2897.

Rental Policy

Cancellation of Space - *We require 30 days notice of cancellation in writing. You will be charged for the 30 days following receipt of the notice in our office.* Cancellation forms are available in the Cashier's Office, City Hall or a letter may be faxed to our office advising of cancellation.

Monthly Payment – Bills are mailed out on the 15th of each month. Payment must be received by the first day of each month. The invoice must accompany all payments. Failure to do so may result in a posting to the wrong account. Automatic debit customers will not be receiving monthly invoices. Payments are accepted by the following methods:

- Automatic Debit from Bank Account or Credit Card (Visa, Mastercard, Amex)
- Visa / Mastercard/American Express
- Post-Dated Cheques
- Cheque
- Cash

Delinquent Accounts – If your parking account is overdue more than 10 days your parking space may be cancelled unless payment arrangements have been made through our office. Any customers who have not made payment or payment arrangements by this date will not be permitted to park in their monthly space and any vehicle found parking in that space may be subject to towing.

Parking Permits – The laminated card indicates your parking lot and space number. ***This card must be attached to your rear view mirror or sunvisor in such a manner as to display your lot and space number while you are parked. A one-time non-refundable charge of \$5.00 is applied to your account at the time of renting.*** Additional tags can be obtained at a non-refundable charge of \$2.00 each. All permit tags issued remain the property of the Saint John Parking Commission and must be returned upon cancellation.

Customer Information – Any changes in customer information must be reported as soon as possible to avoid any confusion with billings and/or unregistered vehicles. This can be reported by telephone, fax, or in writing.

Politique de location

Annulation de location de locaux – *Nous exigeons un avis d'annulation par écrit de 30 jours. Vous devrez payer les frais des 30 jours suivant la réception de l'avis à notre bureau.* Les formulaires d'annulation sont disponibles au bureau du caissier, à l'hôtel de ville ou vous pouvez nous envoyer une lettre par télécopieur nous avisant de l'annulation.

Paiement mensuel – Les factures sont postées le 15^e jour de chaque mois. Nous devons recevoir le paiement avant le premier jour de chaque mois. La facture doit accompagner tout paiement. Si la facture n'accompagne pas le paiement, le retrait pourrait être fait dans le mauvais compte. Les clients qui ont recours au paiement automatique ne recevront pas de facture mensuelle. Vous pouvez effectuer vos paiements selon les méthodes suivantes :

- retrait automatique de votre compte bancaire ou carte de crédit (Visa, Mastercard, Amex);
- Visa, Mastercard, American Express;
- chèques postdatés;
- chèque;
- argent comptant.

Compte en souffrance – Si votre compte du stationnement est en souffrance depuis plus de dix jours, la location de votre place de stationnement peut être annulée, à moins que des arrangements de paiement n'aient été pris avec notre bureau. Tout client qui n'a pas effectué son paiement ou qui n'a pas pris d'arrangements de paiement avant cette date ne pourra se stationner dans sa place de stationnement mensuel et tout véhicule stationné à cette place pourra être remorqué.

Permis de stationnement – La carte plastifiée indique le numéro du parc et de la place de stationnement. ***Cette carte doit être fixée à votre rétroviseur ou pare-soleil de façon à ce que le numéro du parc et de la place de stationnement soit visible lorsque vous êtes stationné. Des frais uniques non remboursables de 5,00 \$ sont ajoutés à votre compte au moment de la location.*** Vous pouvez vous procurer d'autres étiquettes au prix, non remboursable, de 2,00 \$ l'unité. Toutes les étiquettes de permis émises demeurent la propriété de la Commission sur le stationnement de Saint John et doivent être retournées en cas d'annulation.

Renseignements sur le client – Tout changement apporté aux renseignements sur le client doit être signalé le plus tôt possible afin d'éviter toute confusion relative à des factures ou à des véhicules non enregistrés. Ces changements peuvent être signalés par téléphone, par télécopieur ou par écrit.

Towing – *If another vehicle is parked in your space, take down the license number and make of the vehicle, proceed to one of our daily/hourly parking lots, show your permit to the attendant on duty and explain your circumstance. You will be allowed to park there at no charge. Please report the incident to the Parking Commission in order for us to rectify the situation.*

Flood Conditions (Smythe Street Lot) – On two occasions over the past 10-12 years, this parking lot has flooded due to extremely high tides to the point where water damage has occurred to a number of vehicles parked in this lot. It is, therefore, important to realize that there is a possibility that this situation could occur in the future and realize that you park in this lot like other lots at your own risk.

Commissionnaires – All lots are a “Park At Your Own Risk” rental. A commissionaire makes rounds of parking lots during the week, Monday to Friday, between 8:00a.m. and 5:00 p.m. There are no commissionaires permanently stationed at any of the monthly parking lots. The Parking Commission does not have any control over the parking lots thereafter including weekends and holidays.

Snow Plowing – All parking lots are plowed when and as required. In order for the contractor to do the best possible job, we need your co-operation. Therefore, if you do leave your vehicle parked in a lot overnight and there is a snow storm, please remove your vehicle as quickly as possible to enable the contractor to properly plow the lot or we have no choice but to tow your vehicle.

Automated Monthly Cardholder System – Your parking computer card is required in order to enter or exit the parking lot. A refundable deposit of \$20.00 is applicable on computer cards. If the gate equipment is not functioning properly and you are unable to enter the parking lot, you will be permitted to park in the hourly section of the Trinity Royal Parking Lot, but you must contact our office to advise us of the situation and to avoid receiving a parking ticket. Lost or stolen cards will be replaced at a charge of \$20.00.

Special Event Parking – There will be a charge of \$2.00 for parking after 6:00 p.m. on week nights (and as scheduled on weekends) during special events at Harbour Station.

I hereby acknowledge that I have read and understand the above:

Remorquage – *Si un autre véhicule est stationné à votre place, prenez en note le numéro de la plaque d'immatriculation et la marque du véhicule. Rendez vous à l'un de nos parcs de stationnement quotidien ou à l'heure, montrez votre permis au préposé en service et expliquez-lui votre situation. Vous pourrez vous stationner à cet endroit sans frais. Veuillez signaler l'incident à la Commission sur le stationnement de Saint John afin que nous puissions corriger la situation.*

Inondations (parc de stationnement de la rue Smythe) – Au cours des dix dernières années, ce parc de stationnement a été inondé à deux reprises en raison de marées extrêmement hautes qui ont endommagées un certain nombre de véhicules stationnés dans ce parc. Par conséquent, il est donc important que vous reconnaissiez que cette situation peut se reproduire et que vous stationnez votre véhicule dans ce parc à vos propres risques, tout comme dans les autres parcs de stationnement.

Commissionnaires – Tous les parcs de stationnement sont des aires de location à vos propres risques. Un commissionnaire fait une tournée des parcs de stationnement du lundi au vendredi, entre 8 h et 17 h. Aucun commissionnaire n'est en poste de façon permanente dans les parcs de stationnement à location mensuelle. La Commission sur le stationnement de Saint John n'a aucun contrôle sur les parcs de stationnement après ces heures, y compris les fins de semaine et les congés fériés.

Déneigement des rues – Tous les parcs de stationnement sont déneigés au besoin. Pour que l'entrepreneur puisse effectuer son travail le mieux possible, nous demandons votre collaboration. Par conséquent, si vous laissez votre véhicule dans le parc de stationnement pendant la nuit et qu'il y a une tempête, veuillez retirer votre véhicule le plus tôt possible afin que l'entrepreneur puisse bien déneiger le parc de stationnement, ou nous devons remorquer votre véhicule.

Système automatisé pour les titulaires de carte mensuelle – Vous avez besoin de votre carte de stationnement informatisée pour entrer et sortir du parc de stationnement. Vous devez faire un dépôt remboursable de 20,00 \$ pour les cartes informatisées. Si les barrières fonctionnent mal et que vous ne pouvez entrer dans le parc de stationnement, vous pouvez stationner votre véhicule dans la section à l'heure du parc de stationnement Trinity Royal, mais vous devez communiquer avec notre bureau pour nous aviser de la situation et pour éviter de recevoir une contravention de stationnement. Les cartes perdues ou volées sont remplacées au coût de 20,00 \$.

Stationnement pour événement spécial – Il y a des frais de 2,00 \$ après 18 h les soirs de la semaine (et comme prévu pendant les fins de semaine) pendant les événements spéciaux au Harbour Station.

Par la présente, je reconnais que j'ai lu et compris les conditions susmentionnées.

Signature: _____

Date: _____

